

qu'accroître les revenus et qui est dans l'intérêt public. Puisque nous sommes sur le sujet, il est bon de noter que le rapport du trésorier de la cité, pour le dernier exercice financier, accuse un excédent des recettes sur les dépenses de près de \$5,000. C'est la troisième année que semblable résultat se constate.

Naturellement, cet état de choses est tout au crédit de l'administration municipale qui se compose d'hommes d'affaires et de progrès. La compagnie du Tramway électrique mérite également sa part de crédit; elle a nivelé et empierré les rues sur tout le parcours de sa voie et a fait un ouvrage de première classe, à tous les points irréprochable.

Le public lui en sait gré et l'encourage de tous ses efforts. Voilà une entreprise québécoise dont le succès démontre les avantages de placements faits avec discernement dans un milieu comme Québec, où, les ressources sont considérables. Les préoccupations du jour semblent se tourner vers la spéculation immobilière.

Il y a là un champ d'action vaste et fertile à exploiter.

Après une excitation de quelques jours et une discussion assez aigre-douce entre les intéressés, il semble que les questions d'intérêt public à l'ordre du jour soient aujourd'hui mieux comprises et définies. Tout le monde a remarqué que le corps municipal composé cependant de l'élite de nos citoyens d'affaires, ne s'est pas emballé, n'a fait ni démonstration, ni protestations, faisant preuve d'un grand sens pratique.

C'est qu'en effet les questions de ce genre doivent être traitées à leur mérite, avec sang froid; l'on a fini par le comprendre et par s'apercevoir qu'un zèle exagéré n'est pas de nature à avancer les affaires, mais au contraire à compromettre parfois les meilleures causes.

L. D.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

La lettre d'un architecte, publiée dans un des derniers numéros du PRIX COURANT, et sur laquelle vous invitez les

commentaires, ne touche pas juste selon moi, au malaise (si toutefois malaise il y a) qui existe actuellement dans la construction. D'abord je ne connais pas cet abus qui ferait exploiter des architectes ayant clientèle ouverte et avouée, par des entrepreneurs de réputation douteuse, et surtout inconnus de ces mêmes architectes. Je n'ai pas encore entendu parler d'un architecte respectable et consciencieux, se voyant obligé d'accepter la confection de plans pour de tels entrepreneurs, pour des cinq ou dix dollars, et encore à ces conditions, se voir passer l'assiette sous le nez.

L'ambition de parvenir vite, surtout à notre époque, est légitime, dans tous les cas excusables, mais elle ne saurait justifier des hommes de profession, même des jeunes, à se soumettre à de telles exactions.

D'ailleurs, le mal signalé peut avoir une forme moins aigüe ailleurs qu'ici, mais il existe tout de même un peu partout et rien ne saurait empêcher un spéculateur en quête de naïfs, prêts à mordre à son hameçon; un propriétaire plus avare que prévoyant, de chercher à s'abstenir des services de l'architecte ou à les subtiliser d'une façon plus ou moins adroite.

On en voit bien qui se médicamentent seuls, qui se taillent eux-mêmes les cheveux, qui raccommoient leurs bottes. On en voit de pires qui se servent à même la basse-cour de leur voisin.

J'admets que la profession est encombrée, non d'architectes habiles et consciencieux, car ceux-ci sont toujours assez rares, mais de jeunes inexpérimentés et quelquefois de vieux décaillés qui ne savent même pas manier le compas, et qui, n'ayant aucune responsabilité ni réputation, ne craignent pas de risquer le tout pour une prune.

Votre correspondant propose une sorte de société hybride d'architectes, dont les trois articles constitutionnels qu'il propose, sont absolument inutiles et illogiques. D'abord, l'architecte n'a pas d'affaires avec des entrepreneurs, mais avec des clients qui lui ordonnent des travaux d'art dans des conditions légitimes et acceptables. Ensuite, le bureau

d'un architecte doit toujours être fermé aux entrepreneurs malhonnêtes et aux entreprises véreuses; il n'est pas besoin de code ni d'affiliation d'aucune sorte pour cela. Enfin l'entrepreneur serait un fou, s'il refusait de prendre de l'ouvrage autrement que sur les plans d'un architecte. Tout architecte que je me prétende, je n'ai pas l'ambition de contrôler l'exécution de tous ces hangars, ces clôtures, ces paravents multiples et autres riens qui forment la masse des entreprises d'ouvriers.

L'affaire de l'entrepreneur, c'est d'entreprendre et d'exécuter des travaux de toute nature et de courir des chances de gain ou de pertes, honnêtement et convenablement sans doute, mais enfin c'est tout ce qui peut lui être demandé. D'un autre côté, je ne vois pas quel mal il y a pour un architecte, de faire des plans, de surveiller des travaux pour un entrepreneur ou un syndicat d'entrepreneurs, pourvu que ce soit dans des conditions honorables et reconnues comme telles par la profession même.

Quant au reste, il existe une Association d'architectes dûment incorporée, exigeant des degrés de capacité et d'honorabilité de la part de ses membres; possédant le droit, et s'en servant, de faire passer des examens de compétence à ceux qui veulent affronter le feu sans crainte et sans reproche, donnant ainsi au public les garanties et sûretés nécessaires.

Si celui-ci (le public) juge à propos de risquer l'aventure en s'adressant ailleurs, il n'y a rien à faire, excepté avec le temps.

L'on voyage beaucoup aujourd'hui, les moins observateurs sont forcés d'observer; l'éducation—on parle beaucoup de cela, à présent,—l'éducation artistique se développe par la force des choses et bientôt les bourgeois aisés, les princes de la finance, le fin politicien s'inclineront, ici comme ailleurs, devant la valeur artistique et intellectuelle.

Croyez, Monsieur le Rédacteur,

A ma considération très distinguée,

JOS. VENNE,

Architecte.

GRAINS DE SEMENCE

Blé (rouge et blanc) Manitoba et Ontario; Avoine, Banner

Welcome, Merveilleuse, Canadienne, etc.; Pois, Orge

Sarrasin, etc. Blé d'Inde a silos, Lentilles, Mil canadien

et de l'ouest; Trèfle rouge, blanc, alsike, vermont, mammoth; Plâtre à terre; engrais chimiques.

Spécialités de Grains et Graines pour Cercles Agricoles.

J. B. RENAUD & CIE, 126 A 140, RUE ST-PAUL, QUEBEC.

Sirop Fajardos

Reçu par Btine "Boston Marine" une cargaison de SIROP FAJARDOS de couleur jaune et qualité extra.

NAZAIRE TURCOTTE & Cie, QUEBEC.

LEDUC & DAOUST

Spécialité: Beurre, Fromage, Œufs et Patates.

1217 ET 1219, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

MARCHANDS DE GRAINS et de PRODUITS

EN GROS ET A COMMISSION

AVANCES LIBERALES FAITES SUR CONSIGNATIONS.

CORRESPONDANCE SOLICITER

Les marchands devraient toujours avoir en stock

car il devient de plus en plus recherché.

LE TABAC ROUGE "ST-LOUIS"

JOSEPH COTÉ, Marchand et importateur de Tabac en gros,

No 179, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC.

Voyez mes prix dans les prix courants.

LS. DESCHENES
ENCANTEUR DE COMMERCE

ET

Jobber en Chaussures

No 60 RUE ST-JEAN
QUEBEC

N. R.—Messieurs les marchands de la campagne épargneront de l'argent en venant me faire visite avant d'acheter ailleurs. J'ai constamment en mains toutes sortes de jobs pour leur commodité.

JOS. CONTANT Pharmacien et Chimiste

GROS ET DETAIL

No 1475 rue Notre-Dame, MONTREAL

COIN DE LA RUE BONSECOURS

Tel. Bell 100